

communion, et seulement celle-là ; 2° appeler *communion solennelle* la grande journée de fête, clôturant l'initiation catéchistique qui fut avant le décret la première communion et à laquelle tiennent tant les familles françaises.

" Il conviendrait, en même temps, de refaire, de ce point de vue, la doctrine du peuple chrétien, en lui montrant inlassablement :

" 1° Que l'idée de *première communion* n'est que secondaire. La première rencontre de l'âme avec Jésus-Hostie est un événement justement ressenti de l'enfant et des siens : mais du point de vue profond des effets et de la grâce, la seconde doit être plus féconde encore que la première, la troisième que la seconde, etc. . . . Il convient, en effet, d'exalter ainsi avant tout la continuité de la nutrition eucharistique, dont la première communion (privée) n'a été que le prélude émouvant parce que nouveau. Il ne faut rien négliger, par ailleurs, pour donner à l'enfant, dès la communion privée, la plus haute idée de son union vivante à Notre Seigneur.

" 2° Que la *communion solennelle* célébrée à l'issue des trois années de catéchisme et au seuil de l'adolescence tire son importance extérieure et intime à la fois de la rénovation des promesses du baptême, que fera l'enfant l'après-midi du même jour à la face de la paroisse entière. Avant de jurer à Jésus-Christ par une profession solennelle d'être à lui pour toujours, l'adolescent commence sa journée entouré des siens qui doivent l'aider dans cette voie par une communion publique et solennelle. L'union au Christ de l'enfant et des siens avant le serment du soir et comme prélude à ce serment, quoi de plus logique et de plus suffisant pour donner à la grande journée traditionnelle, non seulement sa persistante justification, mais encore une plénitude de sens merveilleux, conforme à la fois à la pure doctrine et à la façon publique et familiale dont doivent se donner à Jésus les chrétiens des temps nouveaux ! "

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Conseil de l'Instruction publique.— La session d'automne du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique s'est ouverte mercredi matin le 24 septembre, au Palais législatif de Québec. Y assistaient Messieurs Bruchési, archevêque de Montréal, Labrecque, évêque de Chicoutimi, Larocque, de Sherbrooke, Brunault, de Nicolet, Bernard, de St-Hyacinthe, Latulipe, de Haileybury, Mgr Marois, représentant Son Éminence le Cardinal Archevêque ; Mgr Ross, administrateur du diocèse de Rimouski,